

2e Rencontre européenne sur l'évaluation et la certification des formations et des qualifications d'ingénieur

Gérard Montel* délégué général de la Commission des Titres d'Ingénieur pour l'organisation de la rencontre européenne

La Commission des Titres d'Ingénieur avait organisé, en avril 1990, une première rencontre européenne dont le but était d'engager une concertation entre les instances responsables de la formation des ingénieurs dans les douze pays de la Communauté européenne, dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Acte Unique, le 1er janvier 1993.

Les conclusions de cette rencontre, largement diffusées auprès des gouvernements des douze pays de la Communauté, des responsables des établissements de formation, des délégués des organisations d'employeurs et d'ingénieurs, et auprès de la Commission des Communautés européennes, avaient influencé l'évolution des formations d'ingénieurs en Europe, notamment par le respect de la diversité des cursus de formation adoptés dans les différents pays.

L'évolution de l'Union européenne, ses perspectives d'extension, le développement de ses relations avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont incité la Commission des Titres d'Ingénieur à organiser une seconde rencontre en 1994. Elle a reçu pour cela le soutien du gouvernement français et de la Commission de l'Union européenne, et a pu ainsi inviter trois représentants de chaque pays de l'Union européenne et de l'Association Européenne de Libre Échange - un représentant des formateurs, un représentant des

employeurs, un représentant des ingénieurs. Elle a également invité, à titre d'observateurs, un représentant de certains pays d'Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie) et de certains pays d'Afrique (Tunisie, Maroc, Sénégal, Burkina-Faso). Enfin, deux personnalités américaines, représentant l'ABET (Accreditation Board for Engineering and Technology) et le National Research Council ont participé aux travaux.

La réunion s'est tenue à Paris, les 1er, 2 et 3 décembre 1994. Les réflexions ont été conduites dans trois tables rondes travaillant en parallèle ; elles ont porté sur les trois thèmes suivants, définis après consultation d'un comité scientifique européen constitué à cet effet :

- I. L'adaptation des formations d'ingénieurs aux besoins du marché de l'emploi.
- II. Les différentes formations d'ingénieurs.
- III. Les formations « polyculturelles » d'ingénieurs.

De nombreuses recommandations ont obtenu l'adhésion de la majorité, voire de l'unanimité des 120 participants venus de 32 pays :

On peut notamment retenir :

- 1) L'intervention des entreprises dans les systèmes éducatifs, dès l'enseignement secondaire, et dans la formation des enseignants doit être stimulée par l'Union européenne.
- 2) Des critères autres que les capacités d'abstraction, et l'enseignement des disciplines non techniques doivent être davantage pris en compte dans la sélection et la formation des futurs ingénieurs.
- 3) L'introduction de la formation continue dans la stratégie de l'entre-

prise et dans la carrière de l'ingénieur doit être généralisée.

- 4) Deux approches de formation doivent être définies pour les ingénieurs : l'une plus axée sur les formations théoriques, l'autre plus axée sur les aspects pratiques.

Ces deux formations devraient correspondre à deux profils, et non à deux niveaux ; des passerelles devraient permettre aux étudiants de passer d'un profil à l'autre.

- 5) La diversité des formations d'ingénieurs en Europe, qui constitue une richesse, doit être respectée. Elle ne doit pas s'opposer à la reconnaissance mutuelle des diplômes délivrés.
- 6) Les formations d'ingénieurs doivent être adaptées à l'aide au développement, dans le cadre de la coopération entre l'Europe et l'Afrique.
- 7) Les échanges d'étudiants entre les États-Unis et l'Europe doivent être mieux équilibrés.
- 8) Le domaine de compétences des enseignants doit être élargi, par l'introduction d'une « polyculture » géographique (contacts renforcés avec leurs homologues étrangers) et sociale (développement des relations avec les entreprises).
- 9) Les étudiants doivent être davantage exposés à la dimension européenne et internationale, à la faveur d'une participation financière plus forte des États membres de l'Union, et de la mise en place de « laboratoires alternatifs » qui permettent le développement de la formation « polyculturelle » de tous les étudiants (moyens télématiques).
- 10) Les diplômes comportant une référence spéciale aux programmes d'échanges doivent être préférés aux doubles diplômes.

* 1, chemine de Presles, 94410 Saint-Maurice. Tél. : (1) 48.89.69.70. Fax : (1) 49.76.34.65.